



A.S.A.B.T.P.

Challenges 2024



ASABTP NICE

42, av. Galliéni - 06000 NICE - Tél. 04 93 80 43 44

Site Asa : asbtp.com/sports/automobile/

e-mail : asa@asbtp.com

ASABTP

42 avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél. : 04.93.80.43.44 - Courriel: asa@asbtp.com

Site Web: www.asbtp.com/sports/automobile/



CHALLENGES

2024

Pour vous aider, une permanence est ouverte tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00



INFORMATION

Devant l'accueil fait par les pilotes sur le système des remises mis en place, le Comité Directeur a décidé de le maintenir et donc de reconduire ses challenges.

- *Course de Côte - 25 € à tout licencié ASA BTP engageant et pilotant une voiture.*
- *Rallye - 40 € à tout licencié ASA BTP engageant et pilotant une voiture.*

Ces remises ne sont valables que sur les épreuves organisées par l'ASA BTP.

Il n'en demeure pas moins que lors de la remise des récompenses de fin d'année les lauréats de ces challenges seront récompensés comme par le passé (voir règlements pages suivantes)

Il est bien entendu que le Comité Directeur de l'ASA BTP reste « ouvert » à toute suggestion pouvant encore améliorer ces challenges.

CHALLENGES - A S A B T P

L'ASA BTP organise en 2024 :

Huit challenges dont les récompenses prendront effet en 2025.

- Un challenge Courses de Côte (*Internationales - Nationales - Régionales*)
- Un challenge Pilotes Rallye MODERNE (*International - National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye MODERNE (*International National - Régional*)
- Un challenge Féminin (*International - National - Régional*)
- Un challenge Pilotes Rallye VHC (*National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye VHC (*National - Régional*)
- Un challenge Pilotes Rallye VHRS (*National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye VHRS (*National - Régional*)

Montant des Récompenses distribuées :

Courses de Côte	500.00 €
Pioltes Rallyes	4 040.00 €
Copilotes Rallyes	1 420.00 €
Féminin	380.00 €

Coût total du challenge : 6 340.00 €

CHALLENGE

COURSES de CÔTE 2024 (Internationales - Nationales - Régionales)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2024, un CHALLENGE des COURSES de CÔTE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

**Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte
des résultats de toutes les épreuves.**

ARTICLE 3 : Tout membre licencié à l'A.S.A.B.T.P. sera classé dans ce challenge suivant ses résultats.

TOUTEFOIS, pour être classé, chaque concurrent devra faire parvenir ses résultats à l'ASABTP à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que **la liste des autorisés à prendre part aux essais et le classement définitif** de chaque épreuve.

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre part aux essais :
Un pilote hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
Points au résultat dans le groupe	1 ^{er}	10 points
	2 ^{ème}	8 points
	3 ^{ème}	6 points
	4 ^{ème}	4 points
	5 ^{ème}	2 points
Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2024 seront :

- 1^{er} - 2 engagements gratuits (Course de côte Régionale 2025)
- 2^{ème} - 1 engagement gratuit (Course de côte Régionale 2025)
- 3^{ème} - participation d'une valeur de 100 € à valoir sur la licence 2025

Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnée(s). Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2024. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'A.S.A.B.T.P. les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASA organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Pilotes

RALLYE MODERNE 2024 **(Internationaux - Nationaux - Régionaux)**

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2024 un CHALLENGE des Pilotes RALLYE MODERNE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

<p style="text-align: center;">Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.</p>

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2024 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat dans le Groupe	1 ^{er}	6 points
	2 ^{ème}	4 points
	3 ^{ème}	2 points
	4 ^{ème}	1 point
- Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2024 seront :

- 1^{er} - 1 engagement gratuit au Rallye National de DRAP 2025
- 2^{ème} - 2 engagements gratuits Rallyes Régionaux (dont un pour le rallye de la Vésubie 2025)
- 1 engagement gratuit au Rallye National de DRAP 2025
- 3^{ème} - 1 engagement gratuit Rallye Régional de la Vésubie 2025
- 1 engagement gratuit au Rallye Régional de la Vésubie 2025

Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnées. Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2025. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'A.S.A.B.T.P. les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASA organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Copilotes

RALLYE MODERNE 2024

(Internationaux - Nationaux - Régionaux)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2024 un CHALLENGE des Copilotes RALLYE MODERNE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

<p style="text-align: center;">Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.</p>

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2024 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P. P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un coéquipier mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat dans le Groupe	1 ^{er}	6 points
	2 ^{ème}	4 points
	3 ^{ème}	2 points
	4 ^{ème}	1 point
- Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs coéquipiers seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2024 seront :

- 1^{er} - une licence régionale gratuite pour l'année 2025
- 2^{ème} - participation d'une valeur de 220 € à valoir sur la licence 2025
- 3^{ème} - participation d'une valeur de 180 € à valoir sur la licence 2025

Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

En aucun cas, le bénéficiaire de ces prix ne pourra :

- ni demander le remboursement de ces prix,
- ni demander le report de ces prix sur une autre personne,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE FEMININ 2024

Pilotes Rallyes Modernes

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2024 un CHALLENGE FEMININ exclusivement réservé à ses licenciées.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte.

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que la licenciée s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2024 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P. à l'aide du bulletin de classement prévu à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Les points seront attribués à la première pilote féminine de l'équipage le mieux placé au classement général scratch de chaque épreuve.

Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :

Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	Rallye International	20 points
	Rallye National	10 points
	Rallye Régional	5 points
- Points au résultat	1 ^{ère}	12 points
	2 ^{ème}	10 points
	3 ^{ème}	8 points
	4 ^{ème}	6 points
	5 ^{ème}	4 points
	6 ^{ème}	2 points

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, elles seraient départagées en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2024 seront :

1^{ère} - 1 engagement gratuit Rallye Régional de la Vésubie 2025.

Toutefois, ce bon ne la dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Cet engagement sera valable pour l'année 2025.

En aucun cas, la bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Pilotes 2024

Nationaux - Régionaux

- **RALLYE VHC**

- **VHRS**

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2024 un **CHALLENGE des PILOTES RALLYE VHC** et un **CHALLENGE des PILOTES RALLYE VHRS** exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

<p style="text-align: center;">Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.</p>

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2024 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P. à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat au Scratch	1 ^{er}	50 points
	2 ^{ème}	48 points
	3 ^{ème}	46 points
	4 ^{ème}	45 points
	5 ^{ème}	44 points
	6 ^{ème}	43 points
	7 ^{ème}	42 points
	8 ^{ème}	41 points
	9 ^{ème}	40 points
	10 ^{ème}	39 points
	11 ^{ème}	38 points
	12 ^{ème}	37 points.
	etc. etc. etc.	

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2024 seront :

1^{er} VHC - 1 engagement gratuit Rallye de la Vésubie 2025.
2^{ème} VHC - participation d'une valeur de 200 € à valoir sur la licence 2025.
3^{ème} VHC - participation d'une valeur de 100 € à valoir sur la licence 2025.

1^{er} VHRS - 1 engagement gratuit Rallye de la Vésubie 2025.
2^{ème} VHRS - participation d'une valeur de 200 € à valoir sur la licence 2025.
3^{ème} VHRS - participation d'une valeur de 100 € à valoir sur la licence 2025.

des coupes seront distribuées à tous les pilotes classés.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE – Copilotes

RALLYE 2024

- VHC

- VHRS

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2024 un CHALLENGE des Copilotes Rallye VHC et un CHALLENGE des Copilotes Rallye VHRS exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** seront prises en compte

<p style="text-align: center;">Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.</p>

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2024 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un copilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat au scratch	1 ^{er}	50 points
	2 ^{ème}	48 points
	3 ^{ème}	46 points
	4 ^{ème}	45 points
	5 ^{ème}	44 points
	6 ^{ème}	43 points
	7 ^{ème}	42 points
	8 ^{ème}	41 points
	9 ^{ème}	40 points
	10 ^{ème}	39 points
	11 ^{ème}	38 points
	12 ^{ème}	37 points
	etc. etc. etc.	

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2024 seront :

- 1^{er} VHC - participation de 200 € pour une licence 2025
- 2^{ème} VHC - participation d'une valeur de 80 € à valoir sur la licence 2025.
- 3^{ème} VHC - participation d'une valeur de 50 € à valoir sur la licence 2025.

- 1^{er} VHRS - participation de 100 € sur une licence 2025
- 2^{ème} VHRS - participation d'une valeur de 80 € à valoir sur la licence 2025.
- 3^{ème} VHRS - participation d'une valeur de 50 € à valoir sur la licence 2025.

des coupes seront distribuées aux copilotes classés.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - ASABTP 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A L'ASABTP

Nom et Prénom : _____ Licence n° : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

demande à m'inscrire au(x) Challenge(s) ASABTP 2024 ci-après indiqué(s) et m'engage à envoyer les résultats des épreuves disputées. Seules ces épreuves seront prises en considération pour le classement final.

CHOIX DU (DES) CHALLENGE(S) :

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre ou vos inscription(s)

A - MODERNE

1 : CHALLENGE COURSE DE COTE 2 : CHALLENGE RALLYE PILOTE

3 : CHALLENGE FEMINIM 4 : CHALLENGE RALLYE COPILOTE

B - VHC - VHRS

5 : CHALLENGE PILOTE - VHC 6 : CHALLENGE COPILOTE VHC

7 : CHALLENGE PILOTE - VHRS 8 : CHALLENGE COPILOTE VHRS

Fait à _____

Le _____

Signature

CHALLENGES A.S.A.B.T.P. - BORDEREAU DE CLASSEMENT 2023

à retourner dans les HUIT jours suivant l'épreuve à

A.S.A.B.T.P. - 42, avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Courriel : asa@asbtp.com

Nom, Prénom _____ Tél. _____

certifie avoir participé à l'épreuve ci-dessous : Régionale Nationale Inter

Epreuve : _____

Dans le Groupe et en Classe

J'ai été classé de groupe de classe sur partants

J'ai abandonné

Date et signature

*Joindre obligatoirement la liste des partants et le classement final.

CHALLENGES A.S.A.B.T.P. - BORDEREAU DE CLASSEMENT 2023

à retourner dans les HUIT jours suivant l'épreuve à

A.S.A.B.T.P. - 42, avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Courriel : asa@asbtp.com

Nom, Prénom _____ Tél. _____

certifie avoir participé à l'épreuve ci-dessous : Régionale Nationale Inter

Epreuve : _____

Dans le Groupe et en Classe

J'ai été classé de groupe de classe sur partants

J'ai abandonné

Date et signature

*Joindre obligatoirement la liste des partants et le classement final.

CALENDRIER 2024

24/11/2023 v2

	06-janv	D	07-janv			
V	12-janv	S	13-janv	TROPHEE ANDROS ISOLA - PEA	Asa Cannes	N
S	20-janv			SEMINAIRE COMMISSAIRES TECHNIQUES	FFSA	
S	20-janv			FORMATIONS ET EXAMENS	LIGUE PACA	
S	27-janv	D	28-janv			
V	02-févr	S	03-févr	RR PAYS DES MAURES + VHRS + VMRS + VHC + PEA	Asac Var	R
S	10-févr			REMISE DES PRIX LIGUE PACA	LIGUE PACA	
V	16-févr	D	18-févr	RN ROCHES BRUNES - LE PLAN. VHC + VHRS + VMRS	Asa St Raphael	N
D	18-févr	M	21-févr	RALLYE NEIGE ET GLACE - PEA	Asa Auto Verte	N
S	24-févr	D	25-févr			
S	02-mars	D	03-mars	RR VAISON + VHC + VHRS + VMRS	Asa Vaison	R
S	09-mars	D	10-mars	SLALOM ASA CROISETTE	Asa Croisette	R
J	14-mars	D	17-mars	ULTIMATE CUP SERIES	Asa Circuit Paul Ricard	N
V	15-mars	D	17-mars	RN HAUTE PROVENCE + VHC + VHRS	Asa Haute Provence	N
S	23-mars	D	24-mars	CCR DU LUC EN PROVENCE + VHC	Asa Circuit du Luc	R
S	30-mars	L	01-avr	CCR BOUC BEL AIR + VHC	Asa Aix en Provence	R
V	04-avr	S	06-avr	RN GRASSE + VHC + VHRS + VMRS + PEA	Asa Grasse	N
S	05-avr	D	07-avr	FANATEC GT WOLD CHALLENGE	Asa Circuit Paul Ricard	I
S	13-avr	D	14-avr	RN VENASQUE + VHC + VHRS	Asac Vauclusien	N
S	20-avr	D	21-avr	RN DRAP VHC + VHRS + VMRS - PEA	Asa B.T.P.	N
S	27-avr	D	28-avr			
V	03-mai	D	05-mai	4H DU CASTELLET	Asa Circuit Paul Ricard	I
S	04-mai	D	05-mai	CCN COL FERRIER	Asa Croisette	N
J	09-mai	S	11-mai	RN ANTIBES + VHC + VHRS + ENRS + VMRS	Asa Antibes	I
V	10-mai	D	12-mai	AUTO CROSS / SPRINT CAR CANTEPERDRIX	Asa Méditerranée	N
V	17-mai	S	18-mai	RR MONT VAUCLUSE + VHC	Asac Vauclusien	R
L	20-mai					
S	25-mai			CCR VH ESTEREL	Asa Cannes	R
S	25-mai	D	26-mai	CCR ISTRES	Asa Istres	R
V	31-mai	D	02-juin	RN LARAGNAIS + VHC	Asa des Alpes	N
V	07-juin	S	08-juin	RN JEAN BEHRA + VHC + VHRS + VMRS	Asac Nice	N
S	15-juin	D	16-juin	MONTEE HISTORIQUE ET CCR GASSIN VMRS	Asac Var	R
V	22-juin	S	23-juin	RR SOURCES HUVEAUNE + VHC	Asa Marseille	R
S	22-juin	D	23-juin	CCR PUGET VILLE + VHC	Asa Circuit du Luc	R
V	28-juin	S	29-juin	RR CROISETTE + VHC + VHRS + VMRS	Asa Croisette	R
S	29-juin	D	30-juin	RR ALPES AZUR	Asa Antibes	R
V	05-juil	D	07-juil			
V	12-juil	D	14-juil	LAMERA CUP CASTELLET	Asa Circuit Paul Ricard	N
S	13-juil	D	14-juil	AUTO CROSS SPRINT CAR ST LAURENT DU CROS	Asa des Alpes	N
V	19-juil	D	21-juil	GT OPEN	Asa Circuit Paul Ricard	I
S	20-juil	D	21-juil	CCR BARCELONNETTE LE SAUZE	Asa des Alpes	R
S	27-juil	D	28-juil	AUTOCROSS SPRINT CAR VEYNES	Asa des Alpes	N
S	03-août	D	04-août	RR GAP RACING + VHC + PEA	Asa des Alpes	R
S	10-août	D	11-août	CCR ISOLA - LA LOMBARDE + VHC + VHRS + VMRS	Asa Antibes	R
S	17-août	D	18-août			
S	24-août	D	25-août			
V	30-août	D	01-sept	DIX MILLES TOURS DU CASTELLET	Asa Circuit Paul Ricard	I
S	31-août	D	01-sept	RONDE DES ALPES HISTORIQUE	Asa des Alpes	R
S	31-août	D	01-sept	CCR TROPHEE AUTOMOBILE D'ÉTÉ DU LUC + VHC	Asa Circuit du Luc	R
S	07-sept	D	08-sept	FINALE DES SLALOMS	LIGUE OCCITANIE M.	
V	06-sept	S	07-sept	RR VESUBIE + VHC + VHRS + VMRS - PEA	Asa B.T.P.	R
V	06-sept	D	08-sept	FUN RACING CAR	Asa Circuit Paul Ricard	
S	14-sept	D	15-sept	CCR GRAMBOIS	Asa Aix en Provence	R
S	14-sept	D	15-sept	RN FAYENCE	Asa Grasse	N
S	21-sept	D	22-sept	RR RONDE DURANCE + VHC	Asa Roque Durance	R

V	27-sept	S	28-sept	RN ORANGE CLASSIC VHC + VHRS + LTRS	Asa Méditerranée	N
V	27-sept	D	29-sept	CCR MAZAUGUES	Asa Aix en Provence	R
V	27-sept	D	29-sept	AUTO CROSS / SPRINT CAR MAZAN	Asa Méditerranée	N
S	28-sept			RR VENCE +VHC + VHRS	Asa Vence	R
V	04-oct	D	06-oct	SRO GT RACING FESTIVAL	Asa Circuit Paul Ricard	I
S	12-oct	D	13-oct	CCR PLAN DE LA TOUR	Asa St Raphael	R
S	12-oct	D	13-oct	CCN HISTORIQUE SAINT CEZAIRE + VHC	Asa Cannes	N
S	12-oct	D	13-oct	CAMION CROSS VEYNES	Asa des Alpes	N
J	17-oct	D	20-oct	FINALE DES RALLYES	LIGUE PACA	
V	25-oct	S	26-oct	PORSCHE SPRINT CHALLENGE France	Asa Circuit Paul Ricard	N
S	26-oct	D	27-oct	RR SARRIANS + VHC	Asa Méditerranée	R
V	01-nov	D	03-nov	2 TOURS D'HORLOGE	Asa Circuit Paul Ricard	N
J	07-nov	D	10-nov	ULTIMATE CUP SERIES	Asa Circuit Paul Ricard	N
V	08-nov	D	10-nov	RN TERRE VAUCLUSE + VHC - PEA	Asa Méditerranée	N
V	08-nov	S	09-nov	RR HAUT PAYS NICOIS	Asac Nice	R
S	16-nov	D	17-nov			
J	21-nov	D	24-nov	RN VAR + VHC + VHRS + ENRS + LPRS	Asac Var	N
J	05-déc	D	08-déc	RN STE BAUME RALLYCIRCUIT + VHC + VHRS + VMRS	Asa Marseille	N
S	07-déc	D	08-déc	SLALOM CIRCUIT PAUL RICARD	Asa Circuit Paul Ricard	R
V	13-déc	D	15-déc	RN DEVOLUY + VHC + VHRS + PEA	Asa des Alpes	N
S	21-déc	D	22-déc			
S	28-déc	D	29-déc			

24/11/2023 v2